

Convention de Stage

La présente convention régit les rapports des parties, dans le cadre de l'organisation d'un stage d'études à

Entre :

Représenté par son Directeur Administratif et Financier.

D'une part,

Et le (a) stagiaire, portant la carte nationale numéro Etudiant(e) en Deuxième année, spécialité à l'Ecole Supérieure de Technologie de Nador.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1: Objectif du stage

L'objectif de ce stage est de permettre au stagiaire de consolider ses connaissances académiques, et d'acquérir de l'expérience professionnelle.

Article 2 : Déroulement du stage

Le programme de stage est élaboré par les chargés de l'encadrement, en tenant en compte de la spécialité des études du stagiaire, ainsi que de la disponibilité des moyens humains et matériels.

Cette dernière se réserve le droit de réorienter l'apprentissage en fonction des qualifications du stagiaire et du rythme de ses activités professionnelles.

Article 3 : Discipline

Pendant le stage, la stagiaire est soumise aux usages et règlements de l'entreprise, notamment en matière de discipline, des horaires et des congés, en cas de manquement à ces règles, la direction Administrative et Financière se réserve le droit de mettre fin au stage.

Article 4 : Rapport de stage

Au terme de son stage, le (a) stagiaire doit se présenter à la Direction Administrative et Financière pour un éventuel entretien et remettre une copie de son rapport de stage signé auprès de son encadrant professionnel.

Article 5 : Droit de réserve et confidentialité

Le (a) stagiaire s'engage à garder confidentielle toute information recueillie dans l'entreprise, et à n'utiliser en aucun cas ces informations pour faire l'objet d'une publication, communication à tiers sans l'accord de l'entreprise.

Article 6 : Assurances

Le (a) stagiaire en période de stage, doit être couvert(e), par ses propres moyens, pour les accidents de travail survenus par le fait ou à l'occasion de son séjour. Justifié par une attestation d'assurance à déposer au service recrutement.

Article 7 : Fin de stage

En cas de non-respect de l'une des clauses de cette convention, par le (a) stagiaire, l'entreprise se réserve le droit de mettre fin à ce stage avant la date prévue.

Article 8 : Traitement des données à caractère personnel

En adressant cette convention de stage à la société par tous les moyens de communication (Email, Courrier, Dépôt ou Autres...), le (a) stagiaire donne expressément et sans réserve son consentement libre, spécifique et informé sur le traitement de ses données à caractère personnel pour le traitement de sa demande de stage. En outre, elle accepte également que les données qu'il a transmises avec son consentement soient transmises à tout sous-traitant ou tiers pour la même finalité.

A cette fin, la Société s'engage à n'utiliser lesdites données que pour la finalité décrites ci-dessus et à les traiter avec la diligence requise dans le respect des dispositions de Loi n°09-08 et les textes pris pour son application. En particulier, la Société traitera ces données de manière loyale, licite, confidentielle, sécurisée, adéquate, pertinent et non excessive au regard de ladite finalité.

La Société garantit également au stagiaire le droit d'accès, le droit de rectification et le droit d'opposition, si cette dernière émet ce souhait par courrier avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Article 9 : Durée de Stage

Dans le cadre de la présente convention ;

L'entreprise accepte à recevoir le (a) stagiaire pour la période allant du au

Fait à Nador, le .../.../.....

Société

Etablissement de formation

Le (a) stagiaire

Lu et approuvé